

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE



VOS EMBALLAGES SE TRIENT

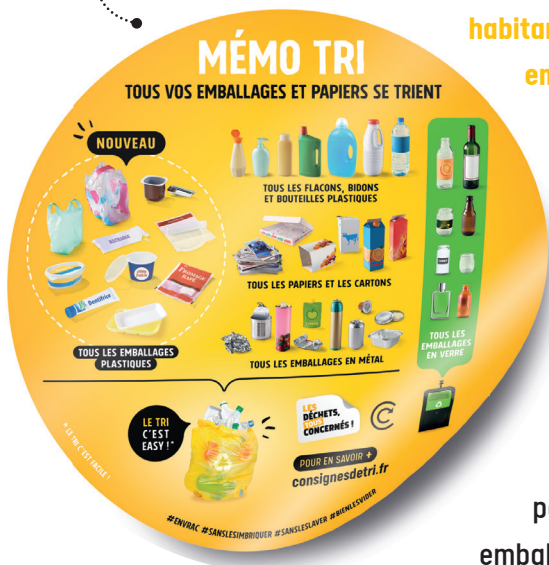
NOUVEAU

LE TRI C'EST FACILE !

À compter du **1^{ER} OCTOBRE 2020** dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans la poubelle jaune.

NOUVEAU
MÉMO TRI !

REPOSITIONNABLE



Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe, le recyclage des emballages ménagers ne cesse de progresser. Ces trois dernières années, dans notre collectivité, nous avons diminué de 8 kg par habitant les ordures ménagères, et parallèlement le recyclage des emballages a augmenté de 4,8 kg par habitant. Si ces résultats sont encourageants, la recherche constante de solutions pour s'améliorer et réduire la production de déchets reste une priorité.

RECYCLER PLUS D'EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Faute de savoir comment recycler les autres emballages en plastique, nous devions les jeter avec les ordures ménagères.

Les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble et ont trouvé des solutions : pour recycler plus, il suffit de trier d'autres emballages !

**LE TRI
C'EST
EASY !***

**POUR VOUS,
LE TRI DEVIENT
PLUS SIMPLE !**

1

C'est un emballage ?

Déposez-le
dans la poubelle jaune !

2

Inutile de les laver,
il suffit de **bien les vider**
et de **ne pas les imbriquer**
entre eux

3

Déposez vos emballages
en vrac dans la poubelle jaune.

Désormais, plus de doute :
tous les emballages se trient !

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE POUR FAIRE PROGRESSER LE RECYCLAGE

Pour vous aider à passer à l'action et répondre à toutes vos interrogations, nos ambassadeurs du tri iront à votre rencontre pour vous expliquer en détail ces nouvelles pratiques du quotidien.

Pour tout connaître des nouvelles consignes de tri, consultez le site www.consignedetri.fr ou téléchargez l'application **Guide du tri**.

PS : Ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez vos proches qui habitent d'autres communes. D'ici 2022, tous les Français seront concernés par cette simplification du geste de tri.



RECYCLER VOS EMBALLAGES DEVIENT PLUS SIMPLE !

NOUVEAU



**TOUS LES EMBALLAGES
PLASTIQUES**



TOUS LES FLACONS, BIDONS ET BOUTEILLES PLASTIQUES



TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL